



VIDE-GRENIER REYRIEUX (01600)

Stade municipal

Dimanche 31 Mai 2026

BULLETIN D'INSCRIPTION

* données obligatoires – écrire lisiblement

COORDONNEES

Nom * : _____

Prénom * : _____

Né(e) le * : _____

A * : _____

Adresse * : _____

CP * : _____

Ville * : _____

Tél. portable * : _____

Email * : _____

(important pour recevoir la confirmation de votre inscription)

Titulaire de la pièce d'identité * :

☐ Carte d'Identité ☐ Passeport ☐ Permis

N° * : _____

Délivrée le * : _____

Par * : _____

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant(e)
- Ne vendre que des objets personnels et usagers (Art. L310-2 du Code du Commerce)
- Ne pas avoir participé à plus de deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (art. R321-9 du Code Pénal)

REGLEMENT

- 1- Le CSRVDS organise un vide-grenier, le dimanche 31 mai 2026 de 7h30 à 18h00 (horaires visiteurs) au stade municipal à Reyrieux (01600). Cette manifestation se tiendra avec l'accord des autorités compétentes et selon le respect de la législation en vigueur.
- 2- Le vide-grenier est ouvert aux particuliers et professionnels pour la vente d'objets d'occasion et/ou d'artisanat. L'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription sans avoir à motiver sa décision. Les exposants devront assurer une présence continue sur leur emplacement durant toute la durée de la manifestation.
- 3- Le prix de l'emplacement est fixé à 4€ le mètre linéaire, avec un minimum de 6 mètres linéaires avec une voiture sur l'emplacement et un minimum de 3 mètres linéaires sans voiture. Possibilité de louer des tables (1,8m) au prix de 4€ la table. Prévoir un chèque de caution de 50€ par table à remettre le jour de l'événement.
- 4- Les inscriptions ne seront prises en compte qu'après réception du dossier complet (bulletin d'inscription signé, règlement par chèque à l'ordre du CSRVDS, ou par virement, ou à défaut en espèces, copie r/v d'une pièce d'identité). Une confirmation par mail et/ou par SMS sera envoyée après réception et contrôle des documents. Aucune réservation ne sera enregistrée par téléphone. Les inscriptions doivent être envoyées au plus tard le 22/05/2026. Après cette date, les inscriptions se feront exclusivement le dimanche matin entre 6h00 et 7h30 en fonction des emplacements disponibles. Toute annulation après envoi du dossier ne sera pas remboursée.
- 5- Le vide-grenier se déroulant en plein air, aucun remboursement ne sera accordé en cas d'intempéries. L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure. Un remboursement sera effectué.
- 6- Les exposants ne pourront accéder en voiture au périmètre du vide-grenier que jusqu'à 7h30 et après 17h30. Les véhicules devront être stationnés en dehors du périmètre, à l'exception des réservations avec véhicules.
- 7- L'installation se fera le dimanche matin de 6h00 à 7h30. Dès leur arrivée, après présentation de la pièce d'identité (identique à celle de l'inscription), les exposants s'installeront sur les emplacements qui leur sont attribués par l'organisateur et ne pourront en aucun cas les contester. Seul l'organisateur est habilité à apporter des modifications si nécessaire. L'exposant inscrit ne pourra céder son emplacement à une autre personne sans l'accord de l'organisateur. En cas d'absence après 7h00, les droits d'inscription seront conservés par l'organisateur et les emplacements réattribués selon les demandes.
- 8- Le lieu du vide-grenier devra être libéré au plus tard le même jour entre 17h30 et 18h30. Les exposants s'engagent à laisser leur emplacement **PROPRE ET VIDE** après la manifestation.
- 9- Les objets exposés et vendus demeurent sous la responsabilité des vendeurs qui s'engagent à respecter la législation en vigueur en matière de sécurité et conformité des biens (interdiction de vente d'animaux, armes, nourriture, copies de CD et DVD ou jeux, produits inflammables,...). Tout litige entre vendeur et acheteur ne relève pas de la responsabilité de l'organisateur qui ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable. L'organisateur se dégage de toute responsabilité quant aux accidents survenus au cours de cette manifestation ainsi qu'aux éventuels dégradations ou vols du matériel exposé.
- 10- Toute vente de restauration rapide ou de boissons est réservée à l'organisateur.
- 11- Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie et pouvoir justifier de son identité. Les exposants sont tenus de respecter les mesures de sécurité prises par les pouvoirs publics et éventuellement l'organisateur.
- 12- Les exposants devront être majeurs pour tenir le stand. Les mineurs devront être accompagnés d'un adulte pour la tenue d'un stand, pendant toute la durée de la manifestation.
- 13- Toute personne qui ne soumettrait pas au présent règlement ne sera pas autorisée à exposer et aucun remboursement ne pourra être réclamé. La décision appartient à l'organisateur et ne pourra en aucun cas être contestée.

☐ J'atteste avoir lu et accepter le règlement de cette manifestation *

Date et
Signature * :

TARIFS

- ☐ Résa **sans** voiture (mini de 3 ml) * : _____ ml x 4€ = _____ €
- ☐ Résa **avec** voiture (mini de 6 ml) * : _____ ml x 4€ = _____ €
- Immatriculation du véhicule * : _____
- ☐ Résa tables * : _____ tables x 4€ = _____ €

Montant total * :
_____ €

Règlements * :
☐ Chèque
☐ Virement
☐ Espèces

Information et inscription
csreyrieux@gmail.com

A retourner **avant le 22/05**, avec le règlement par chèque ou virement (à l'ordre du CSRVDS)
+ copie r/v de la PI par courrier : **CSRVDS – Route du Stade – 01600 REYRIEUX**